

Concept FoLAP - Promotion de projets

état au 22 novembre 2023, Lea Reusser

1. Contexte

Le Forum Paysage, Alpes, Parcs (FoLAP) est un réseau national inter- et transdisciplinaire qui promeut le savoir et le débat sur le paysage et ses processus de transformation. Il œuvre pour des concepts durables en matière d'aménagement, de développement et de protection. Ses priorités thématiques s'articulent autour de **sujets clés**.

Le FoLAP a décidé de mettre en place dès 2024 un soutien financier pour la promotion de projets (de recherche) sur les sujets clés. Il s'est fondé sur une analyse des instruments de soutien existants dans le domaine du paysage, des Alpes et des parcs et en a dressé la liste. Celle-ci peut être consultée **en ligne**.

Sur cette base, un groupe de travail composé de deux membres du Curatorium et d'un·e représentant·e du Secrétariat scientifique FoLAP a élaboré le présent concept.

2. Caractéristiques de la promotion de projets

Objectif : La promotion de projets doit permettre au FoLAP de soutenir financièrement et de manière ciblée des projets de qualité, et ainsi de combler des lacunes dans les connaissances. Elle n'a pas vocation à reprendre les sujets qui bénéficient déjà de l'appui d'autres instruments, mais doit intervenir dans les domaines où il n'existe que peu de possibilités. Le FoLAP entend offrir au groupe cible une possibilité supplémentaire de financement et apporter une contribution adéquate à la réalisation de projets. Dans le même temps, cet instrument de promotion doit permettre aux institutions de recherche de requérir des fonds pour élaborer une demande de contribution à soumettre à d'autres bailleurs de fonds.

Mode de promotion : Les demandes peuvent viser le versement d'un capital de démarrage (*seed money* pour élaborer une esquisse de projet en vue d'autres demandes de financement) par des institutions de recherche ou un cofinancement de projets issus de la pratique. La promotion de projets porte également sur les projets à l'interface entre la recherche et la pratique. Les soutiens sous la forme de *seed money* et de cofinancement sont traités à égalité. Les propositions de projet déjà élaborées et déposées ne sont pas prises en compte dans l'option *seed money*.

Groupe cible : Les projets peuvent être soumis par des institutions de recherche suisses, des institutions suisses issues de la pratique et de l'administration (organismes responsables locaux, p. ex. RePlas, communes, parcs, projets d'agglomération), des bureaux d'études privés ou d'autres personnes privées (sans lien institutionnel). Les coopérations entre la recherche et la pratique sont explicitement souhaitées.

Fréquence / déroulement annuel : L'appel à projets est lancé chaque année en décembre. Les projets peuvent être soumis jusqu'à fin février. La décision sur l'octroi d'un soutien est prise en mai.

Montant du soutien : Chaque année, un soutien de 5000 à 10 000 francs est accordé à trois projets au moins. Les demandes de *seed money* bénéficient de 5000 francs au maximum par projet. Si le FoLAP dispose d'un budget plus important, il peut soutenir plus de trois projets.

Restrictions / double financement : La part du cofinancement par le FoLAP ne doit pas excéder 30 % du montant total. Pour le financement résiduel, les autres fonds fédéraux peuvent s'élever au maximum à 20 % du montant total. Autrement dit, la part totale des fonds fédéraux engagés dans le projet ne doit pas dépasser 50 % du montant total.

Thèmes prioritaires : Sur le plan thématique, l'appel à projets est ouvert aux sujets clés traités par le Forum Paysage, Alpes, Parcs. Le Curatorium ou un organe mandaté par celui-ci peut, dans le cadre de l'appel à projets annuel, définir des priorités spécifiques à privilégier. Les projets s'appuieront de préférence sur une approche transdisciplinaire.

Forme de la demande : La demande doit être présentée via un formulaire en ligne avec des champs prédéfinis, indiquant également le nombre maximum de caractères. Certains champs à remplir diffèrent suivant que la demande porte sur un *seed money* ou un cofinancement. Le formulaire peut être mis en mémoire tampon.

Attribution : Les projets sont évalués dans le cadre d'un processus d'examen par deux spécialistes sélectionnés parmi les membres de l'Assemblée plénière FoLAP et qui restent anonyme. L'attribution est ensuite soumise à l'approbation du Curatorium FoLAP. Nous nous réservons le droit de ne pas évaluer les projets pour lesquels le dossier est incomplet.

Critères d'attribution :

- interdisciplinarité et transdisciplinarité, diversité du groupe de projet
- caractère innovant
- qualité scientifique et/ou pertinence pratique
- pertinence thématique, lien avec le thème principal (priorité annuelle) ou contribution exceptionnelle à l'un des sujets clés du FoLAP ou à des thèmes importants des organes FoLAP
- qualification des requérant-es pour réaliser le projet soumis

Autres conditions après l'attribution : Le projet devra être présenté au moins une fois dans le cadre d'un échange FoLAP.

Projets seed money :

- à présenter en Assemblée plénière FoLAP dès que possible après leur attribution
- à présenter une nouvelle fois, par exemple lors du Congrès suisse du paysage, de l'Assemblée plénière FoLAP ou du Colloque Recherche sur les parcs suisses, si l'acquisition de fonds supplémentaires est couronnée de succès et qu'un projet de plus grande envergure est achevé.

Projets cofinancés :

- à présenter à l'issue du projet, par exemple lors du Congrès suisse du paysage, de l'Assemblée plénière FoLAP et/ou du Colloque Recherche sur les parcs suisses.

De même, les responsables de projet s'engagent à fournir un texte court pour la newsletter FoLAP et le site Internet du FoLAP après l'attribution des fonds et après l'achèvement du projet.

Convention : Les dates exactes de versement du soutien ainsi que les conditions qui y sont associées sont fixées dans une convention entre les deux parties.